

**Résultat du repérage**

Date du repérage : **09/06/2017**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :  
**Néant**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :  
**Agent immobilier : Mr COSSU**

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

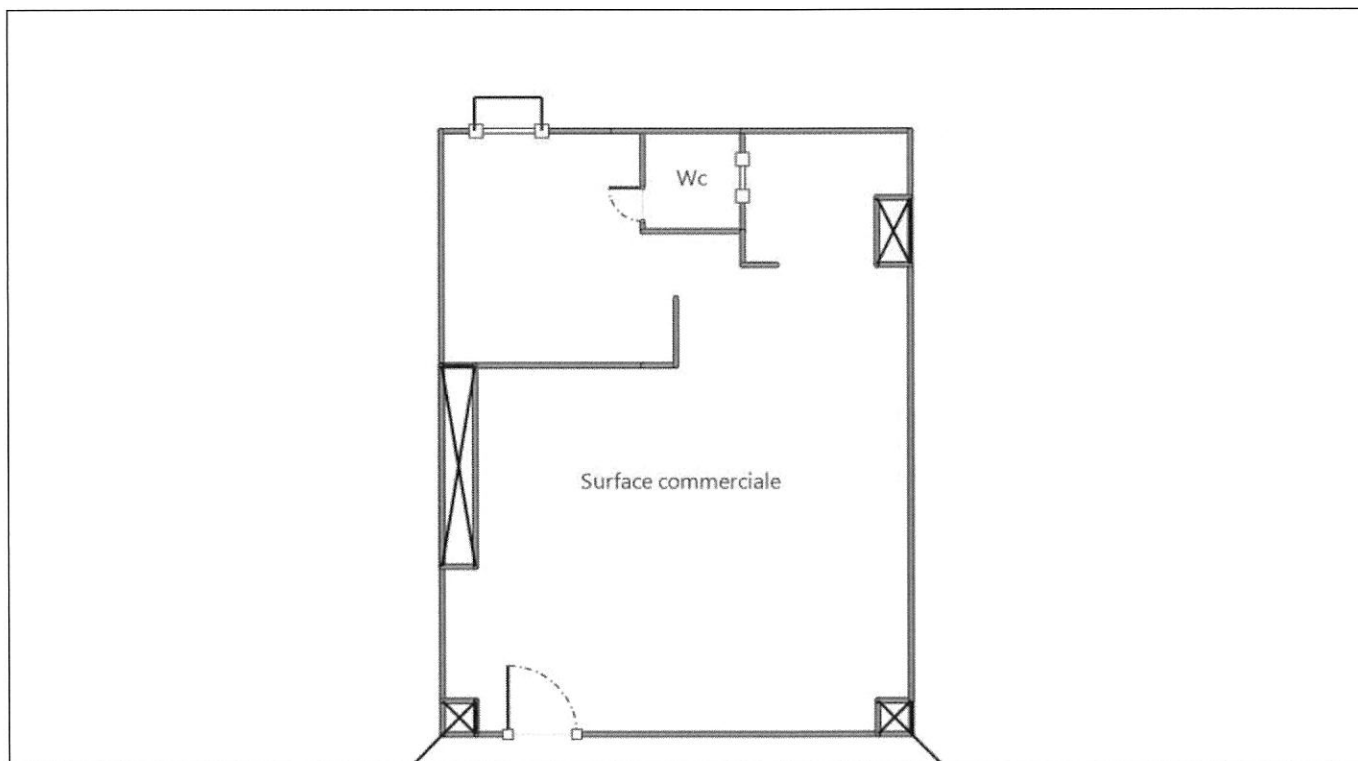
Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Surface commerciale	29,58	31,68	
Wc	1,12	1,12	

Superficie privative en m<sup>2</sup> du ou des lot(s) :

**Surface loi Carrez totale : 30,70 m<sup>2</sup> (trente mètres carrés soixante-dix)**  
**Surface au sol totale : 32,80 m<sup>2</sup> (trente-deux mètres carrés quatre-vingts)**

Fait à **MARSEILLE 01**, le **09/06/2017**

Par : **Jean-Philippe BONNET**





Accréditation  
n°4-0557  
PORTÉE  
DISPONIBLE SUR  
www.cofrac.fr



Bureau Contrôle Certification

N° de certification  
B2C - 0504

## CERTIFICATION

attribuée à :

**Monsieur Jean-Philippe BONNET**

Dans les domaines suivants :

<b>Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante</b>	Obtenu le : 26/11/2016	Valable jusqu'au : 25/11/2021*
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.		
<b>Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole</b>	Obtenu le : 26/10/2016	Valable jusqu'au : 25/10/2021*
Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état du bâtiment relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.		
<b>Etat de l'installation intérieure de gaz</b>	Obtenu le : 26/10/2016	Valable jusqu'au : 25/10/2021*
Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.		
<b>Etat de l'installation intérieure d'électricité</b>	Obtenu le : 26/11/2016	Valable jusqu'au : 25/11/2021*
Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.		
<b>Constat de risque d'exposition au plomb</b>	Obtenu le : 26/11/2016	Valable jusqu'au : 25/11/2021*
Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.		
<b>Diagnostic de performance énergétique individuel</b>	Obtenu le : 26/11/2016	Valable jusqu'au : 25/11/2021*
Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.		

Fait à STRASBOURG, le 26 novembre 2016

Responsable qualité,  
Sandrine SCHNEIDER

\*Sous réserve du respect des dispositions contractuelle  
La conformité de cette certification p  
www.b2c-france

Bureau de Certification  
15 Impasse de la boucle  
13004 MARSEILLE  
03 88 22 21 97